

COMMANDE DE CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL SECOND SEMESTRE 2020



Date limite de souscription : vendredi 25 septembre
CESU valides jusqu'au 31 janvier 2021

A remplir et à déposer à votre CSE lors de la permanence CESU

Etablissement	<input type="checkbox"/> Marcy-l'Etoile	<input type="checkbox"/> Campus de l'Etoile
	<input type="checkbox"/> Craponne	
	<input type="checkbox"/> Saint-Vulbas	<input type="checkbox"/> La Balme les Grottes
	<input type="checkbox"/> Grenoble	<input type="checkbox"/> Verniolle
	<input type="checkbox"/> Ker Lann	<input type="checkbox"/> Combourg <input type="checkbox"/> Ivry-sur-Seine

Type de contrat de travail bioMérieux : CDI ou CDD : date de fin

RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom	
Matricule	Date de naissance
Adresse	
Code postal	Ville
Courriel ¹	

NOMBRE MAXIMUM DE CHEQUES POUR LE 2EME SEMESTRE 2020

66 CESU (valeur 15 €) ou 33 CESU maxi (valeur 30 €)

Dans la limite pour l'ensemble de l'année 2020 de 132 CESU de 15 € ou 66 CESU de 30 €
(soit 1 980 € au maximum)

Je souhaite commander CESU de 15 € | **Renseigner les détails au verso de ce bon**

CESU de 30 €

Au format papier **OU** e-CESU (**courriel obligatoire ; ci-dessus**)

JOINDRE

- Une copie complète de votre avis d'imposition 2019 (revenus 2018) pour calculer (**voir au verso**) et valider votre quotient familial
- Votre règlement par chèque(s) à l'ordre de « **CSE bioMérieux** » d'un montant total de €
 - Je souhaite régler en 1 ou 2 ou 3 chèques :
 - Chèque 1 numéro d'un montant de
 - Chèque 2 numéro d'un montant de
 - Chèque 3 numéro d'un montant de
 - Nom de l'établissement bancaire :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Date :

Signature :

¹ Obligatoire pour les e-CESU

ABONDEMENT DE BIOMERIEUX - GRILLE 2020

Quotient Familial	Abondement bioMérieux	Valeur CESU	Part salarié	Nombre (max. 66)	Total salarié
Jusqu'à 542	9 €	15 €	6 €	x	=
543 à 933	6 €		9 €	x	=
934 à 1 235	4 €		11 €	x	=
A partir de 1 236	2 €		13 €	x	=

Quotient Familial	Abondement bioMérieux	Valeur CESU	Part salarié	Nombre (max. 33)	Total salarié
jusqu'à 542	18 €	30 €	12 €	x	=
543 à 933	12 €		18 €	x	=
934 à 1 235	8 €		22 €	x	=
A partir de 1 236	4 €		26 €	x	=

MODE DE CALCUL du « Q.F. bioMérieux » pour les CESU 2020

REVENU FISCAL DE REFERENCE 2019 (REVENUS 2018)

12 x (nombre de personnes vivant au foyer⁽¹⁾ + parts supplémentaires⁽²⁾)

(1) Nombre de personnes vivant au foyer, parents et enfants à charge :

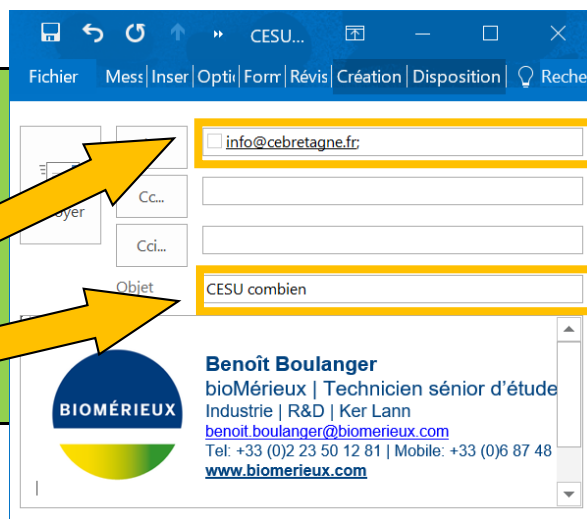
- Année de référence 2019.
- Possibilité de rajouter une naissance ou adoption en cours d'année.
- Si des enfants sont nés ou adoptés depuis 2019, joindre une photocopie du livret de famille.

(2) Attribution de part supplémentaire :

- Personne seule avec enfant(s) à charge : +1 part (*Pour prétendre à cette part supplémentaire, l'annotation T doit figurer sur l'avis d'imposition*)
- Personne seule sans enfant à charge : +0,5 part (*veuf, divorcé, célibataire*)
- Enfant handicapé à charge : +1 part
- Ascendant fiscalement à charge : +1 part (*son revenu étant intégré au revenu brut global*)

Comment connaître votre montant maximal disponible (part salarié + abondement) ?

Envoyez, à partir de votre messagerie professionnelle, un simple courriel à info@cebretagne.fr avec « CESU combien » dans l'objet.



Pour plus de renseignements, adressez-vous à votre service des Ressources Humaines ou à votre CSE.

Liens Internet relatifs aux CESU :

- <https://www.cr-cesu.fr/>
- <https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil.html>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13244>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18364>